

Stratégie Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ)

*Version mise à jour – Décembre 2021
(version originale – janvier 2020)*

La stratégie est composée essentiellement de trois éléments :

- **La vision du RVAJ** : elle reste très générale et indique ce à quoi le RVAJ devrait idéalement ressembler à l'avenir et quelle contribution le RVAJ voudrait apporter à cette vision. Ce dernier élément est généralement présenté comme la « mission ». Souvent la vision inclut aussi une « revendication » (ou « Claim »), tel qu'un slogan accrocheur.
- **Les orientations stratégiques** : il s'agit des grandes orientations que le RVAJ entend prendre sur les dix prochaines années pour réaliser la mission.
- **Les objectifs à moyen terme et les mesures concrètes à court terme** : les objectifs à moyen terme doivent être atteints dans les trois à quatre prochaines années à l'aide des mesures formulées.

Les orientations stratégiques ainsi que les objectifs et mesures concrètes ont été élaborés sur la base d'un travail participatif auquel ont participé les membres du Bureau du RVAJ. Le présent document constitue une mise à jour de la stratégie adoptée en janvier 2020.

1. Vision du RVAJ

Slogan : « Là où les forces se rejoignent »

Le RVAJ réunit les forces des communes avec une fonction de centre de l'Arc jurassien et fait valoir les intérêts de ce territoire.

L'Arc jurassien est un territoire riche et diversifié qu'il convient de défendre et de mettre en valeur. Le Réseau des villes de l'Arc jurassien vise à regrouper et à coordonner les forces et actions des communes avec une fonction de centre de la région. Il est un acteur-clé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions au bénéfice de ses membres. Le RVAJ passe outre les frontières communales et cantonales pour défendre les intérêts de la région.

2. Orientations stratégiques

Orientation stratégique n°1 : le RVAJ est un acteur incontournable dans le portage et la mise en œuvre de la « vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 »

Le RVAJ porte la vision stratégique territoriale en concertation avec arcjurassien.ch. De par ses actions, il contribue à la mise en œuvre de la vision.

Il découle de l'Orientations stratégique n°1 que :

- Le RVAJ travaille à la mise en œuvre de la vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040, en concertation avec l'association arcjurassien.ch.
- Le RVAJ travaille sur un pied d'égalité avec arcjurassien.ch.
- Le RVAJ participe au positionnement et à la reconnaissance de l'Arc jurassien.

Orientation stratégique n°2 : le RVAJ défend ses intérêts là où les décisions se prennent

Le RVAJ est un acteur reconnu et exerce des activités de lobbying, en particulier auprès des instances de la Confédération. Le RVAJ est reconnu officiellement comme le représentant des communes de l'Arc jurassien et constitue l'organisme privilégié pour faire entendre leurs voix.

Il découle de l'Orientations stratégique n°2 que :

- Le RVAJ fait valoir les intérêts des communes au niveau institutionnel, aux échelles intercantonale et fédérale.
- Grâce au RVAJ, les revendications des communes ont un écho aux échelons supérieurs.
- Le RVAJ fait preuve de réactivité pour se positionner sur des thèmes importants pour ses membres.

Orientation stratégique n°3 le RVAJ fait office de pionnier dans les activités qu'il mène

Le RVAJ mène des actions innovantes sur des sujets et domaines d'avenir que les cantons ou les communes n'ont pas encore ou très peu abordé. L'échelon des villes est l'échelon idéal pour entreprendre des projets pilotes dans des domaines peu explorés.

Il découle de l'Orientation stratégique n°3 que :

- Grâce à ses membres, le RVAJ est au courant des préoccupations du terrain et peut donc agir en fonction dans le choix de ses actions.
- Les domaines d'actions doivent concerner une majorité des communes membres du RVAJ.
- Le RVAJ doit se concentrer sur quelques projets pionniers et éviter de se disperser.

Orientation stratégique n°4 : le RVAJ communique à l'interne et à l'externe pour se faire connaître et reconnaître

Le développement de la communication est un facteur essentiel pour le RVAJ dans la suite de ses activités. Non seulement le réseau doit améliorer sa communication à l'interne entre ses membres, mais il doit aussi mieux communiquer à l'externe. Cette orientation stratégique permet de faire reconnaître le rôle du RVAJ dans la région de l'Arc jurassien ainsi que les actions qu'il mène en faveur des communes.

Il découle de l'Orientation stratégique n°4 que :

- Le RVAJ développe une stratégie de communication adaptée pour informer à l'interne du RVAJ et vers l'extérieur.
- Les élus membres du RVAJ font connaître le réseau au sein de leurs structures institutionnelles communales.
- Le RVAJ se fait connaître auprès des organismes de la région, lesquels reconnaissent, consultent et recourent au RVAJ lorsque émergent des projets à l'échelle intercommunale.

Orientation stratégique n°5 : le RVAJ adopte une nouvelle gouvernance en phase avec sa nouvelle vision

Le RVAJ possède une gouvernance qui inclut et responsabilise tous ses membres. Il est doté d'une organisation efficace grâce à laquelle les organes opérationnels peuvent mener au mieux les projets du RVAJ. Grâce à cette gouvernance, les responsabilités de tous les organes sont claires.

Il découle de l'Orientation stratégique n°5 que :

- Le RVAJ assure la mise en œuvre optimale des projets grâce à une gouvernance claire.
- La communication entre les différents organes du RVAJ ainsi qu'avec les communes membres est améliorée.
- Le RVAJ possède une force opérationnelle pour coordonner et mener à bien les projets.
- Les membres du RVAJ sont impliqués dans les processus de décision du réseau.

3. Objectifs à moyen terme et mesures concrètes

Ce chapitre présente les objectifs à moyen terme ainsi que les mesures concrètes pour les atteindre. Chaque objectif est accompagné par plusieurs mesures concrètes.

Orientations stratégiques (10 ans)	
Objectifs à moyen terme (3-4 ans)	Mesures concrètes
Orientation stratégique n°1 : le RVAJ est un acteur incontournable dans le portage et la mise en œuvre de la « vision stratégique pour l’Arc jurassien 2040 »	
<p>1.1 Se concerter avec arcjurassien.ch dans la mise en œuvre de la vision stratégique</p> <p>1.2 Se positionner comme un acteur important de la mise en œuvre de la vision territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le RVAJ communique la vision stratégique auprès de ses partenaires institutionnels et auprès du public – Le RVAJ fait le lien entre la vision territoriale développée pour l’Arc jurassien et les activités du RVAJ – Le RVAJ assure des échanges réguliers avec arcjurassien.ch et avec les partenaires qui participent à la mise en œuvre de la vision
Orientation stratégique n°2 : le RVAJ défend ses intérêts là où les décisions se prennent	
<p>2.1 Faire valoir les intérêts des communes au niveau intercantonal et fédéral</p> <p>2.2 Être proactif sur les actualités qui touchent le réseau</p> <p>2.3 Connaître les activités et les enjeux de ses membres et être en mesure de déterminer leurs points communs</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les membres du RVAJ font part de leurs besoins et de leurs intérêts au Bureau et/ou au Secrétariat – Le Secrétariat RVAJ réalise un inventaire des dossiers ayant une dimension supracantonale dans l’optique de développer ses actions de lobbying – Le Secrétariat établit une liste d’acteurs-clés / d’interlocuteurs actifs dans la région de l’Arc jurassien – Le Secrétariat établit une liste des programmes de la Confédération sur lesquels le RVAJ souhaite intervenir
Orientation stratégique n°3 : le RVAJ fait office de pionnier dans les activités qu’il mène	
<p>3.1 Étudier les sujets d’avenir pour les dix prochaines années, avec l’aide des communes membres</p> <p>3.2 Veiller à ce que les projets du RVAJ s’inscrivent dans la « vision stratégique pour l’Arc jurassien 2040 »</p> <p>3.3 Se doter d’un programme d’activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le RVAJ mène à bien les projets qu’il a entrepris : projet-modèle « Mobilité & Attractivité des centres », ouvrage « Juste du Goût dans l’Arc jurassien », démarches liées aux assurances – Le RVAJ se dote d’un financement propre pour chaque projet entrepris. Ce financement comprend le travail de coordination mais aussi d’animation des activités – Le Secrétariat du RVAJ fait une veille des activités qui peuvent faire l’objet de projets, en particulier dans le domaine de l’économie présenteielle – Le Secrétariat du RVAJ étudie les différents domaines dans lesquels il est possible de déposer des projets-modèles auprès de la Confédération

Orientation stratégique n°4 : le RVAJ communique à l'interne et à l'externe pour se faire connaître et reconnaître

<p>4.1 Assurer une communication claire à l'interne du réseau</p> <p>4.2 Se faire connaître dans les structures institutionnelles des communes et des cantons de l'Arc jurassien</p> <p>4.3 Traiter d'égal à égal avec les organismes de développement régional de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le RVAJ sensibilise ses membres sur son rôle, qui tiendront informés leurs collègues communaux - Le RVAJ communique sur ses succès pour mettre en avant son caractère de pionnier - Le RVAJ met à jour son site web pour assurer une communication externe claire - Le RVAJ envoie des newsletters régulières afin de communiquer auprès de ses membres (élus et services communaux), des médias, des partenaires et des personnes intéressées
---	---

Orientation stratégique n°5 : le RVAJ adopte une nouvelle gouvernance en phase avec sa nouvelle vision

<p>5.1 Responsabiliser les membres du Bureau afin de les impliquer au mieux dans le fonctionnement du réseau</p> <p>5.2 Informer les membres des actions et des projets menés</p> <p>5.3 Assurer une consultation des membres lorsque cela est jugé nécessaire</p> <p>5.4 Renforcer le rôle du Président en tant que visage et porte-parole de l'association</p> <p>5.5 Assurer une représentativité des différentes sous-régions de l'Arc jurassien au sein du Bureau du RVAJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le RVAJ assigne un ou deux membres du bureau pour chaque action ou projets (lead thématique) - Le Bureau du RVAJ évalue la prise en charge de la coordination des groupes par un organisme externe - Le RVAJ élabore un cahier des charges du secrétariat en définissant le rôle de chacun (secrétaire général, collaborateur) - Le RVAJ prévoit une partie administrative dans les budgets des projets (accompagnement et suivi des projets)
---	--

VISION « LA OU LES FORCES SE REJOIGNENT »

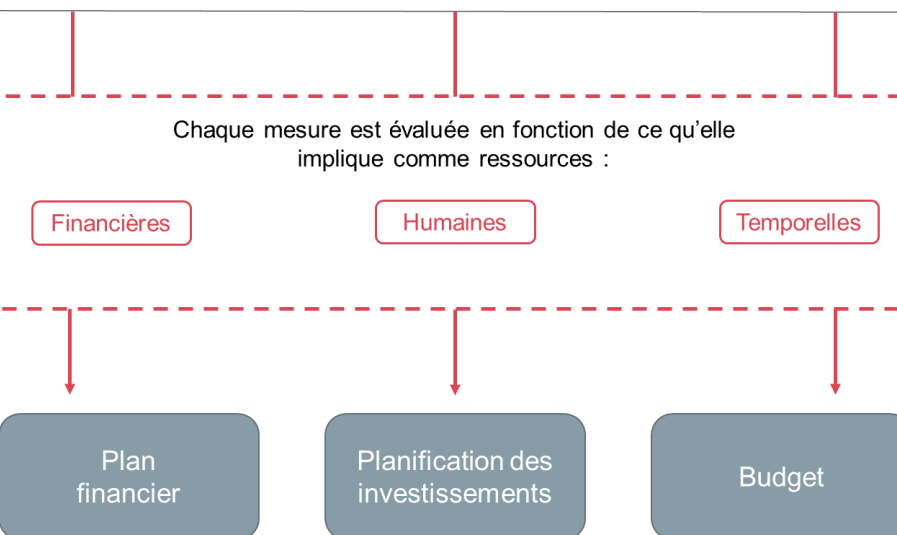
ORIENTATIONS

- 1 Le RVAJ est un acteur incontournable dans le portage et la mise en œuvre de la « vision stratégique pour l’Arc jurassien 2040 »
- 2 Le RVAJ défend ses intérêts là où les décisions se prennent
- 3 Le RVAJ fait office de pionnier dans les activités qu’il mène
- 4 Le RVAJ communique à l’interne et à l’externe pour se faire connaître et reconnaître
- 5 Le RVAJ le RVAJ adopte une nouvelle gouvernance en phase avec sa nouvelle vision

OBJECTIFS ET MESURES



Ces éléments sont définis et priorisés en 2020



Les mécanismes de définition et de rétranscription des objectifs et mesures dans les outils de planification financière sont préparés en 2020

Les différents outils de planification financière sont opérationnels dès 2020